



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY



COMITE SYNDICAL JEUDI 24 MARS 2022

COMPTE RENDU



Le Comité Syndical du SIEFAGE, dûment convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le jeudi 24 mars 2022, à 18h00, sous la présidence de Serge RONZON.

Membres présents :

MMES LOUBET, DUBARE, SERRE, FOURNET, LAVOREL, ROSSAT-MIGNOD, BILLOT, MEYNET, REMILLON, LASSUS, VIVIAND, PHILIPPOT

MM MUNIER, ALLIOD, CHANEL, MASSON, SUSINI, COMTET, GEORGES, ROPHILLE, SAUGE, SOULAT, SAUVAGET, DUJOURD'HUI, BOSSON, BONNET

Membres ayant donné procuration :

M DUBOUT à M ALLIOD

M THOMASSET à M SUSINI

MME DULLAART à M SOULAT

MME PLAGNAT à M SOULAT

MME VIBERT à MME PHILIPPOT

M TRANCHANT à MME PHILIPPOT

Membres absents excusés :

M PRUDHOMME, VAREYON, LAVERRIERE, VELLUT

Membres absents :

MMES RALL, VEYRAT, DE GRASSET

MM BOTTERI, DUTOIT, BOLLIET, BELMAS, ROLLAND, CHENEVAL

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce Code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au Président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Madame Dominique PHILIPPOT, cinquième Vice-Présidente, qui est désignée comme tel par l'assemblée.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2022

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 février 2022, *joint en annexe*.

JURIDIQUE

II. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES RESPECTIVEMENT AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Présentée par Monsieur Le Président

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés depuis la date de convocation au dernier Comité du 17 février 2022, soit le 11 février 2022, jusqu'à la date de la convocation du présent Comité le 18 mars 2022 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération n°20C27 du Comité en date du 24 septembre 2020.

REPRESENTATION DU SIDEFAGE

III. ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT DELEGUE AU TRI

Délibération n°22C10 présentée par Monsieur le Président

Monsieur le Président expose que des élections municipales ont eu lieu au sein de la commune de Collonges-sous-Salève auxquelles Madame Valérie THORET-MAIRESSE ne s'est pas présentée, entraînant ainsi sa perte de mandat de conseillère municipale, communautaire et de déléguée syndicale.

Par délibération du 7 février 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois a élu Madame Joëlle LAVOREL pour représenter la collectivité au sein du Comité Syndical du SIDEFAGE.

Monsieur le Président rappelle la délibération n°20C24 du 24 septembre 2020 par laquelle le Comité Syndical a fixé le nombre de Vice-présidents à six.

Monsieur le Président rappelle l'attribution des délégations suivantes aux six Vice-présidents et celle du conseiller délégué :

VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Agglomération
	2 ^{ème} Vice-Présidente	Communication / Animation	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usses et Rhône
	4 ^{ème} Vice-Présidente	Tri	Valérie THORET-MAIRESSE	CC du Genevois
	5 ^{ème} Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-Président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex
	Conseiller délégué	Etudes et Travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône	Michel CHANEL	CA du Pays de Gex

C'est ainsi que Monsieur le Président fait procéder, avec l'aide de la Secrétaire de Séance, à l'élection dans les conditions réglementaires, au scrutin uninominal majoritaire à bulletin secret, du (de la) 4ème Vice-président(e) délégué(e) au Tri.

Après un appel à candidatures, seule Madame Joëlle LAVOREL est candidate.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 33
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33
- Majorité absolue : 18

Madame Joëlle LAVOREL ayant obtenu la majorité absolue, et ayant déclaré accepter d'exercer cette fonction, a été proclamée 4ème Vice-Présidente du SIDEFAGE déléguée au Tri, et a été immédiatement installée.

Monsieur le Président rappelle l'attribution des délégations suivantes aux six Vice-présidents et celle du conseiller délégué :

VICE- PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Agglomération
	2 ^{ème} Vice-Présidente	Communication	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4 ^{ème} Vice-Présidente	Tri	Joëlle LAVOREL	CC du Genevois
	5 ^{ème} Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-Président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex
	Conseiller délégué	Etudes et Travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique de Valserhône	Michel CHANEL	CA du Pays de Gex

IV. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL SUITE A L'ELECTION DE LA 4EME VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AU TRI

Délibération n°22C11 présentée par Monsieur le Président

Considérant que, conformément aux statuts du SIDEFAGE, le Bureau est composé du Président, de plusieurs Vice-présidents et de membres élus par le Comité, Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°20C26 du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé que tous les Vice-Présidents seraient membres du Bureau.

Il rappelle la composition du Bureau Syndical :

PRESIDENT			Serge RONZON	CC PAYS BELLEGARDIEN
VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Agglomération
	2 ^{ème} Vice-Présidente	Communication	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4 ^{ème} Vice-Présidente	Tri	Valérie THORET-MAIRESSE	CC du Genevois
	5 ^{ème} Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-Président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex
MEMBRES (4)		Michel CHANEL, conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique		CA du Pays de Gex
		Guy DUJOURD'HUI		CC du Pays Rochois
		Régine REMILLON		CC Arve et Salève
		Jean-François BOSSON		CC de la Vallée Verte

Madame Joëlle LAVOREL venant d'être élue 4^{ème} Vice-Présidente, Monsieur le Président propose que soit arrêtée la nouvelle composition du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de la nouvelle composition du Bureau syndical comme suit et pris acte de la nouvelle appellation de la deuxième délégation « Communication » devenue « Communication et Animation », suite à la réorganisation des services ayant abouti, notamment, à la fusion du service Communication avec les Ambassadeurs du Tri et du Compostage, devenus animateurs du SIDEPAGE :

PRESIDENT			Serge RONZON	CC PAYS BELLEGARDIEN
VICE-PRESIDENTS (6)	1 ^{er} Vice-Président	Finances	Jean-Luc SOULAT	Annemasse Agglomération
	2 ^{ème} Vice-Présidente	Communication Animation	Marianne DUBARE	Haut Bugey Agglomération
	3 ^{ème} Vice-Président	Transition écologique	Emmanuel GEORGES	CC Usse et Rhône
	4 ^{ème} Vice-Présidente	Tri	Joëlle LAVOREL	CC du Genevois
	5 ^{ème} Vice-Présidente	Transfert	Dominique PHILIPPOT	CC Rumilly Terre de Savoie
	6 ^{ème} Vice-Président	Valorisation énergétique	David MUNIER	CA du Pays de Gex

MEMBRES (4)	Michel CHANEL, conseiller délégué aux études et travaux sur l'Unité de Valorisation Energétique	CA du Pays de Gex
	Guy DUJOURD'HUI	CC du Pays Rochois
	Régine REMILLON	CC Arve et Salève
	Jean-François BOSSON	CC de la Vallée Verte

V. COMPOSITION DES COMMISSIONS

Délibération n°22C12 présentée par Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle la délibération n°20C29 en date du 24 septembre 2020 portant création des commissions permanentes suivantes :

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission TRANSFERT

- Exploitation (en régie), grosse maintenance et travaux, des stations de transfert de Groissiat et Crozet (01), de St Pierre en Faucigny et Etrembières (74), du quai de déchargement de Valserhône, de la station de transfert de Rumilly (convention de mise à disposition de service)
- Moyens de transport propres au SIDEFAGE
- Prestations de transfert routier et ferré confiées à des opérateurs privés
- Echanges avec les adhérents et clients

Vice-Présidente déléguée au Transfert : **Madame Dominique PHILIPPOT**

Agent animateur : Responsable Transfert

Commission VALORISATION ENERGETIQUE

- Exploitation, grosse maintenance et travaux, de l'UVE de Valserhône
- Suivi des tonnages, des performances techniques, énergétiques, environnementales
- Echanges avec l'opérateur, les adhérents et clients, les partenaires et prestataires, ...

Vice-Président délégué à la Valorisation Energétique : **Monsieur David MUNIER**

Conseiller délégué aux travaux, études et développements : **Monsieur Michel CHANEL**

Agent animateur : Directeur Technique

Commission TRI

- Développement des Points d'Apport Volontaire, conteneurs aériens / (semi) enterrés
- Activités du Centre Technique du Tri Recyclage
- Collecte/transfert des Points d'Apport Volontaire et des Collectes Sélectives en Porte A Porte
- Qualité du tri (de la population/des centres de tri)
- Développement du compostage de proximité, activités des maîtres composteurs

Vice-Présidente déléguée au Tri : **Madame Valérie THORET-MAIRESSE**

Suppléée par le Vice-président délégué à la transition écologique : **Monsieur Emmanuel GEORGES**

Agent animateur : Directrice Tri / Recyclage

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

- Bilans annuels compostage / recyclage
- Perspectives générales concernant les plateformes de compostage, les centres de tri, les filières de valorisation, les éco-organismes, ...
- Suivi des études diverses : caractérisations des OMR, extension des consignes de tri, consignation des bouteilles, harmonisation des schémas de collecte et des codes couleur, gestion des biodéchets, ...
- Plan d'Amélioration de la Collecte Sélective (PACS) proposé aux adhérents

Vice-Président délégué à la Transition Ecologique : **Monsieur Emmanuel GEORGES**

Suppléé par la Vice-présidente déléguée au Tri : **Madame Valérie THORET-MAIRESSE**

Agent animateur : Directrice Tri/ Recyclage

COMMISSION COMMUNICATION

- Plans et outils de communication, évènementiels
- Promotion des actions du SIDEFAGE, communication multimédia
- Activités des Ambassadeurs
- Exploitation du Centre d'Immersion Educatif et Ludique (CIEL)
- Subventions à attribuer aux évènements et communications prévus dans le cadre du PACS

Vice-Présidente déléguée : **Madame Marianne DUBARE**

Agent animateur : Directrice Générale Adjointe, en charge notamment de la Communication / Animation

COMMISSION FINANCES

- Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs
- Tarifs et cotisations
- Suivi de la dette
- Projets de délibérations à caractère financier

Vice-Président délégué : **Monsieur Jean-Luc SOULAT**

Agent animateur : Directrice Administrative et Financière

COMMISSION COMMANDE PUBLIQUE

- Evolutions du règlement interne de la commande publique
- Avis relatif au choix des offres pour les Marchés passés selon la Procédure Adaptée, selon l'application du règlement interne ou ne relevant pas de la compétence de la CAO

Président : **Président du SIDEFAGE**

Suppléé par le Vice-Président délégué aux Finances : **Monsieur Jean-Luc SOULAT**

Membres : Titulaires et suppléants de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Agent animateur : Directrice Générale Adjointe, en charge notamment de la Commande Publique

Monsieur le Président rappelle que par, délibération n°22C10, Madame Joëlle LAVOREL a été élue 4ème Vice-présidente. Dans ce contexte, Monsieur le Président propose de mettre à jour la composition des commissions permanentes.

Le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, de la modification de la composition des commissions permanentes suivantes :

- **Commissions Techniques : commissions Transfert, Valorisation énergétique et Tri ;**
- **Commission Transition écologique ;**
- **Commission Communication / Animation ;**
- **Commission Finances ;**
- **Commission Commande Publique.**

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission TRANSFERT

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Dominique PHILIPPOT Vice-Présidente déléguée au Transfert
MEMBRES	Michel CHANEL
	Marianne DUBARE
	Guy DUJOURD'HUI
	Etienne RAVOT
	Philippe SAUVAGET

COMMISSION VALORISATION ENERGETIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	David MUNIER Vice-Président délégué à la valorisation énergétique
MEMBRES	Monsieur Michel CHANEL Conseiller délégué aux travaux, études et développements
	Didier CLERC
	Marianne DUBARE
	Daniel MASSON
	André MORARD
	Guy SUSINI

COMMISSION TRI

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Joëlle LAVOREL Vice-Présidente déléguée au Tri
SUPPLEANT	Emmanuel GEORGES Vice-président délégué à la transition écologique
MEMBRES	Christian ALLIOD
	Pierre BONNET
	Laurent COMTET
	Marianne DUBARE
	Frédérique LEONE

	Patrick LEVRIER
	Valérie LOUBET
	Séverine RALL
	Pascal ROPHILLE
	Michèle SECRET
	Francis VAUJANY

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Emmanuel GEORGES Vice-président délégué à la transition écologique
SUPPLEANTE	Joëlle LAVOREL Vice-Présidente déléguée au Tri
MEMBRES	Christian ALLIOD
	Jean-François BOSSON
	Jehanne DE GRASSET
	Marianne DUBARE
	Frédérique LEONE
	Patrick LEVRIER
	Frédérique MEYNET
	Pauline PLAGNAT
	Pascal ROPHILLE
	Isabelle ROSSAT-MIGNOD
	Damien VAILLOUD
	Jacques VAREYON
Francis VAUJANY	

COMMISSION COMMUNICATION / ANIMATION

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINTE	Marianne DUBARE Vice-Présidente déléguée à la Communication / Animation
MEMBRES	Caroline BILLOT
	Michel CHANEL
	Jacques DUBOUT
	Jehanne DE GRASSET
	Emmanuel GEORGES
	David MUNIER
	Dominique PHILIPPOT
	Joël PRUDHOMME
	Pascal SAUGE
	Michèle SECRET
	Jean-Luc SOULAT
	Martine VIBERT

COMMISSION FINANCES

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Jean-Luc SOULAT Vice-Président délégué aux Finances
MEMBRES	Michel CHANEL
	Marianne DUBARE
	Rosanna DULLAART
	Frédérique MEYNET
	Yohann TRANCHAND

COMMISSION COMMANDE PUBLIQUE

PRESIDENT	Serge RONZON
ADJOINT	Jean-Luc SOULAT Vice-Président délégué aux Finances
MEMBRES	Jean-Pierre BELMAS
	Michel CHANEL
	Laurent COMTET
	Marianne DUBARE
	Guy DUJOURD'HUI
	Emmanuel GEORGES
	Dominique PHILIPPOT
	Joël PRUDHOMME

VI. ALLOCATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION A LA 4EME VICE-PRESIDENTE DELEGUEE AU TRI***Délibération n°22C13 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Considérant que, aux termes des textes susvisés, le Président, et les Vice-présidents disposant d'une délégation du Président, d'un syndicat mixte composé exclusivement de communes et d'EPCI dont la population totale est supérieure à 200 000 habitants (439 072 pour le SIDEFAGE en population DGF 2020) peuvent bénéficier d'indemnités de fonction dont le taux maximal est respectivement de 37,41 % et 18,70 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction publique (Indice 1027) ;

Considérant que, par délibération n°20C25 en date du 24 septembre 2020, le Comité Syndical a fixé les taux à 35 % pour l'indemnité du Président, à 17,50 % pour les Vice-présidents délégués, et à 8,25 % pour le conseiller délégué, comme suit :

Montant mensuel brut IB 1027 3889,39	Max/5VP	2020/2026
Pdt	37,41%	35%
brut mensuel	1 455,02	1 361,29
VP	18,70%	17,5%
brut mensuel	727,32	680,64
X5	3 636,58	3 403,22
Conseiller délégué		8,25%
brut mensuel		320,87
Total	5 091,60	5 085,38

Il revient au Comité Syndical de délibérer pour fixer le taux de l'indemnité à verser à la 4^{ème} Vice-présidente.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé d'attribuer l'indemnité de fonction à la 4^{ème} Vice-présidente déléguée selon un dispositif identique, à savoir : 17,50 % de l'indice brut 1027 de la Fonction publique, soit 680,64 euros bruts mensuels, et autorisé, dans ces limites, le versement de cette indemnité à compter du 25 mars 2022.

VII. RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRE RIVIERES (CC4R) DU SIDEFAGE

Délibération n°22C14 présentée par Monsieur le Président

Arrivée de Monsieur Etienne RAVOT à 18h21.

Départ de Madame Dominique PHILIPPOT à 18h23.

Monsieur le Président rappelle l'arrêté inter préfectoral des Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, en date du 29 avril 2020, portant modification des statuts du SIDEFAGE.

Il expose le courrier en date du 29 novembre 2021 de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) portant demande de retrait du SIDEFAGE.

Considérant les échanges préalables intervenus fin 2021 entre Messieurs les Présidents du SIDEFAGE et de la CC4R rappelant le contexte historique de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat, pour la seule Commune de Fillinges, et exposant le souhait, désormais, d'intégrer pleinement l'ancien SIVOM de la Région de Cluses, dans les meilleurs délais, à savoir au 1^{er} juillet 2022 ;

Considérant que la CC4R est adhérente aux deux syndicats de traitement des déchets ménagers précités :

- Le SIDEFAGE, qui assure la pré-collecte, la collecte et le traitement des déchets recyclables, ainsi que la valorisation énergétique par incinération des ordures ménagères,
- Le SYDEVAL, qui assure le traitement du tri sélectif, ainsi que l'incinération des ordures ménagères des dix autres communes du territoire ;

Considérant que, dans une optique de cohérence géographique et administrative d'exercice des compétences, la CC4R souhaite se retirer du SIDEFAGE, décision qui prendrait effet le 1^{er} juillet 2022, dans un souci de simplification des proratas et de facilités d'organisation de terrain ;

Considérant que les statuts du SIDEFAGE en vigueur prévoient, en leur article 12.2 2° le retrait d'un adhérent dans les conditions suivantes :

« Un adhérent peut se retirer du Syndicat mixte dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L. 5211-5 du CHCT. Le retrait fait l'objet d'une délibération concordante du membre souhaitant se retirer et du comité syndical. L'organe délibérant de chacun des membres dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du Comité du syndicat. A défaut de décision dans ce délai la décision est réputée défavorable.

Ce retrait s'effectue dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 5211-19 et L. 5211-25-1 du CGCT.

Le périmètre du Syndicat mixte est réduit, de droit, lorsqu'une commune est admise à se retirer d'un EPCI qui était membre du Syndicat mixte. Les conditions financières et patrimoniales du retrait sont déterminées par délibérations concordantes de la Commune, de l'organe délibérant de l'EPCI et du Syndicat mixte. A défaut d'accord, le Préfet prononce les conditions du retrait. » ;

Monsieur le Président expose que, pour le SIDEFAGE, le retrait de la CC4R adhérente pour la seule Commune de Fillinges (3 717 habitants population DGF 2022) de son périmètre géographique et d'exercice de compétence représente en environ 700 tonnes annuelles transférées (soit environ 27 300 euros) et valorisées par incinération (70 000€), ainsi que 15 611,40 € de recettes de cotisations au budget général (1,20€/habitant) et au budget annexe tri/recyclage (3€/habitant) ;

Considérant que, par délibération n° 20220221_04 précitée, la CC4R a accepté le paiement d'une contribution financière de retrait fixée à 15 611,40 euros, correspondant au montant des cotisations dues pour l'intégralité de l'année 2022 ;

Retour de Madame Dominique PHILIPPOT à 18h28.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de faire droit à la demande de la Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R).

Ainsi, le Comité syndical :

- **Accepte son retrait, à effet du 1er juillet 2022, sous réserve du paiement de l'ensemble des factures en instance et du versement d'une indemnité de retrait dont le montant est fixé à 15 611,40 € ;**
- **Autorise Monsieur le Président à procéder, en conséquence, à la modification des statuts du SIDEFAGE y afférent, telle que proposée en pièce jointe.**

VIII. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Délibération n°22C15 présentée par Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle que la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du volet « déchets » du Schéma régional d'aménagement du territoire, du développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a pour objet d'assurer la concertation entre les parties prenantes dans les domaines de la prévention et de la gestion des déchets de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Il expose la nécessité de désigner de nouveaux membres titulaires et suppléants du SIDEFAGE à la CCES, dont la prochaine réunion prévue en avril 2022 sera l'occasion de présenter les principales modifications à apporter au volet « déchets » du SRADDET, ainsi que les perspectives et actions pour l'année 2022.

Considérant l'intérêt pour le SIDEFAGE de participer aux groupes de travail mis en place en mars 2021, en particulier celui relatif aux inter dépannages, en vue de l'élaboration d'un schéma de gestion de traitement des déchets lors des arrêts techniques des installations de traitement et lors des situations exceptionnelles ;

Le Comité Syndical, à l'unanimité, a désigné les représentants du SIDEFAGE suivants :

ELUS	
MEMBRE TITULAIRE	QUALITE
Serge RONZON	Président
MEMBRE SUPPLEANT	QUALITE
David MUNIER	6 ^{ème} Vice-président délégué à la Valorisation énergétique

TECHNICIENS	
MEMBRE TITULAIRE	QUALITE
Aglaë PETIT	Directrice générale des services
MEMBRE SUPPLEANT	QUALITE
Vincent COLLIN	Directeur technique Valorisation énergétique/Transfert

FINANCES

IX. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GENERAL

Délibération n°22C16 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Monsieur le premier Vice-président rappelle la délibération n°21C17 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif 2021 - Budget Général, et expose le compte administratif 2021 du Budget général.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget général qui ressortent, et approuve le Compte de Gestion 2021 du Budget Général, tel que présenté en séance.

X. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE TRANSFERT INCINERATION

Délibération n°22C17 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Monsieur le premier Vice-président rappelle la délibération n°21C19 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Transfert / Incinération, et expose le compte administratif 2021 du budget annexe Transfert / Incinération.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Transfert / Incinération, qui ressortent, et approuve le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Transfert / Incinération, tel que présenté en séance.

XI. COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE TRI RECYCLAGE***Délibération n°22C18 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Monsieur le premier Vice-président rappelle la délibération n°21C18 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif 2021 - Budget Annexe Tri / Recyclage, et expose le compte administratif 2021 du budget annexe Tri / Recyclage.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget Annexe Tri / Recyclage, qui ressortent, et approuve le Compte de Gestion 2021 du Budget Annexe Tri / Recyclage, tel que présenté en séance.

XII. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL***Délibération n°22C19 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Le Président ne participant pas aux débats pour les trois comptes administratifs quitte la séance. Monsieur le premier Vice-président prend la présidence de l'assemblée.

Il rappelle la délibération n°21C17 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget Primitif 2021 - Budget Général, et expose le compte administratif 2021 du Budget général.

Il rappelle que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget général qui ressortent, et approuve le Compte Administratif 2021 du Budget général tel que présenté en séance et selon la synthèse des résultats ci-dessous :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	50 892,68 €	0	-1 167,60 €	49 725,08 €
FONCTIONNEMENT	95 389,68 €	0,00 €	2 247,69 €	97 637,37 €
TOTAL CUMULE	146 282,36 €	0,00 €	1 080,09 €	147 362,45 €

XIII. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE TRANSFERT INCINERATION***Délibération n°22C20 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Monsieur le Premier Vice-président rappelle la délibération n°21C19 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 – Budget annexe Transfert / Incinération, et expose le compte administratif 2021 du Budget annexe Transfert / Incinération.

Il rappelle que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget annexe Transfert / Incinération qui ressortent, et approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Transfert / Incinération tel que présenté en séance et selon la synthèse des résultats ci-dessous :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affecté à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat Cumulé de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	13 908 944,31 €		-12 486 936,57 €	1 422 007,74 €
FONCTIONNEMENT	2 103 770,39 €	2 103 770,39 €	5 515 026,70 €	5 515 026,70 €
TOTAL CUMULE	16 012 714,70 €	2 103 770,39 €	-6 971 909,87 €	6 937 034,44 €

XIV. COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE TRI / RECYCLAGE***Délibération n°22C21 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Monsieur le Premier Vice-président rappelle la délibération n°21C18 du 18 mars 2021 portant approbation du Budget primitif 2021 – Budget annexe Tri / Recyclage, et expose le compte administratif 2021 du Budget annexe Tri / Recyclage.

Il rappelle que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année n+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie d'Oyonnax avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des résultats de l'exercice 2021 du Budget annexe Tri / Recyclage qui ressortent, et approuve le Compte Administratif 2021 du Budget annexe Tri / Recyclage tel que présenté en séance et selon la synthèse des résultats ci-dessous :

	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat cumulé de l'exercice 2021
INVESTISSEMENT	1 076 804,40 €	0,00 €	-148 637,97 €	928 166,43 €
FONCTIONNEMENT	1 921 180,82 €	0,00 €	2 262 660,12 €	4 183 840,94 €
TOTAL CUMULE	2 997 985,22 €	0,00 €	2 114 022,15 €	5 112 007,37 €

**XV. BUDGET ANNEXE TRANSFERT / INCINERATION
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 EN FONDS DE RESERVE**

Délibération n°22C22 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M14, lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat reporté excédentaire de la section de fonctionnement est ajouté automatiquement aux recettes de fonctionnement au budget, sauf si le Comité en a décidé autrement ;

Il est proposé au Comité syndical de reprendre les excédents de fonctionnement constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2021 en les affectant comme suit :

Excédent de fonctionnement	5 515 026,70 €
Excédent d'investissement	1 422 007,74 €
Restes à réaliser déficit	1 212 752,80 €

Le Comité syndical, dès le Budget Annexe Transfert Incinération Primitif 2022, décide à l'unanimité de procéder aux écritures comptables suivantes :

- **Inscrire les restes à réaliser 2021 en report ;**
- **Conserver en recettes d'investissement (compte 001) la totalité de l'excédent, soit 1 422 007,74 € ;**
- **Transférer en recettes d'investissement (compte 1068, fonds de réserve) une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 2 000 000,00 €, et conserver en recettes de fonctionnement (compte 002) 3 515 026,70 €.**

Monsieur le Président précise que les résultats sont bons malgré la période difficile liée à la crise sanitaire. La vente de matériaux est satisfaisante et les excédents sont importants. Il faudra toutefois investir dans le cadre relatif à la simplification du geste de tri.

Par ailleurs, s'agissant du marché de collecte en préparation, il faut s'attendre à une évolution des tarifs.

**XVI. BUDGET ANNEXE TRI / RECYCLAGE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 EN FONDS DE RESERVE**

Délibération n°22C23 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022 ;

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M14, lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement de la section d'investissement, le résultat reporté excédentaire de la section de fonctionnement est ajouté automatiquement aux recettes de fonctionnement au budget, sauf si le Comité en a décidé autrement ;

Il est proposé au Comité syndical de reprendre les excédents de fonctionnement constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2021 en les affectant comme suit :

Excédent de fonctionnement	4 183 840,94 €
Excédent d'investissement	928 166,43 €
Restes à réaliser déficit	714 196,19 €

Le Comité syndical, dès le Budget Annexe Tri Recyclage Primitif 2022, décide à l'unanimité de procéder aux écritures comptables suivantes :

- **Inscrire les restes à réaliser 2021 en report ;**
- **Conserver en recettes d'investissement (compte 001) la totalité de l'excédent, soit 928 166,43 € ;**
- **Transférer en recettes d'investissement (compte 1068, fonds de réserve) une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 1 000 000,00 €, et conserver en recettes de fonctionnement (compte 002) 3 183 840,94 €.**

XVII. BUDGET ANNEXE TRI / RECYCLAGE – NEUTRALISATION DE L'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Délibération n°22C24 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022,

Considérant l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, et compte tenu de l'ensemble des autres dépenses et recettes du projet de Budget Annexe Tri / Recyclage Primitif 2022 ;

Considérant que le montant de l'amortissement des subventions d'équipement s'élève pour l'année 2022 à 66 701,00 € ;

Le Comité syndical, pour le Budget Annexe Tri / Recyclage Primitif 2022, a décidé à l'unanimité d'adopter la disposition de neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées pour le Budget Annexe Tri / Recyclage Primitif 2022 à hauteur de 66 701,00 €.

XVIII. BUDGET ANNEXE TRANSFERT / INCINERATION – PROVISION POUR CREANCES DONT LE RECOUVREMENT EST COMPROMIS

Délibération n°22C25 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Monsieur le premier Vice-président expose qu'il est désormais obligatoire de prévoir au budget des crédits au chapitre 68, compte 6815, en provision d'au moins 15% du montant des créances non recouvrées depuis plus de deux ans.

Considérant que cette provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022,

Le Comité syndical, pour le Budget Annexe Transfert / Incinération primitif 2022, a décidé, à l'unanimité, d'inscrire l'opération suivante : crédit de 2 025,00 € pour 13 493,11 € non recouverts à ce jour.

XIX. BUDGET ANNEXE BUDGET ANNEXE TRI/RECYCLAGE - PROVISION POUR CREANCES DONT LE RECOUVREMENT EST COMPROMIS

Délibération n°22C26 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Monsieur le premier Vice-président expose qu'il est désormais obligatoire de prévoir au budget des crédits au chapitre 68, compte 6815, en provision d'au moins 15% du montant des créances non recouvrées depuis plus de deux ans.

Considérant que cette provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022,

Le Comité syndical, pour le Budget Annexe Transfert / Incinération primitif 2022, a décidé, à l'unanimité, d'inscrire l'opération suivante : crédit de 1 527,00 € pour 10 174,60 € non recouverts à ce jour.

XX. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL

Délibération n°22C27 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances

Monsieur le Premier vice-président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2022 – Budget général.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022, **le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 – Budget général présenté (voir document complet en annexe), équilibré à :**

- 635 181,37 € en section de fonctionnement
- 98 658,05 € en section d'investissement.

XXI. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET TRANSFERT / INCINERATION***Délibération n°22C28 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Monsieur le Premier vice-président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Transfert / Incinération.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022, **le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Transfert / Incinération présenté (voir document complet en annexe), équilibré à :**

- **21 396 968,63 € en section de fonctionnement**
- **13 850 503,74 € en section d'investissement.**

XXII. BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET TRI / RECYCLAGE***Délibération n°22C29 présentée par Monsieur Jean-Luc SOULAT, premier Vice-président en charge des Finances***

Monsieur le Premier vice-président présente à l'assemblée le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Tri / Recyclage.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 17 mars 2022, **le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 – Budget annexe Tri / Recyclage présenté (voir document complet en annexe), équilibré à :**

- **12 355 401,94 € en section de fonctionnement**
- **2 778 166,43 € en section d'investissement.**

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Monsieur le Vice-président en charge des Finances et à l'ensemble du service pour le travail réalisé.

XX. CHANGEMENT D'IDENTITE – NOUVEAU NOM – NOUVEAU LOGO – MODIFICATION DES STATUTS***Délibération n°22C30 présentée par Madame Marianne DUBARE, Vice-présidente en charge de la Communication et de l'animation***

Madame la Vice-présidente expose que, suite à l'élection de la nouvelle équipe en date du 24 septembre 2020, un audit de la communication du SIDEFAGE a été rapidement engagé, audit confié à l'agence de communication GARDENERS, domiciliée à ANNECY.

Les conclusions de cet audit ont relevé, parmi d'autres points, les incohérences suivantes :

- l'intitulé même du Syndicat « Syndicat Intercommunal de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois – SIDEFAGE » ne correspond plus au territoire de l'établissement ;
- le vieillissement significatif du logo du SIDEFAGE, et de sa mascotte « Gaïa ».

Fort de ce constat, un travail collaboratif a été mené afin de donner à notre syndicat une nouvelle identité alliant tout à la fois nos valeurs, notre territoire et la modernité nécessaire à sa visibilité et à sa reconnaissance en tant qu'acteur majeur du territoire.

C'est ainsi que le nom de « **Syndicat Intercommunal de VALORisation – SIVALOR** » a retenu l'attention du groupe de travail Communication constitué à cet effet.

Cette nouvelle appellation répond aux enjeux de communication fixés :

- Construire une nouvelle identité : une structure contemporaine, engagée pour la valorisation des déchets ;
- Véhiculer ce qui fait sens : modernité, pédagogie, implication ;
- Rayonner : diffuser de nouveaux messages et toucher de nombreuses cibles.

Le logo, qui s'est bâti autour de ce dispositif de communication, apporte en complément l'identification du territoire dont la particularité est d'être situé sur deux départements, l'Ain et la Haute-Savoie.

Enfin, la signature, ou « baseline », retenue vient compléter l'ensemble apportant une touche de modernité.

Monsieur le Président rappelle que le SIDEFAGE a plus de 30 ans. Il expose que les collectivités se doivent d'évoluer, de s'adapter.

Le préfixe « SI » pour syndicat intercommunal est important pour ancrer le syndicat dans la sphère des collectivités locales. Par ailleurs, le souhait de faire apparaître le territoire du syndicat (Ain - Haute-Savoie) exprime la volonté d'ancrer géographiquement l'établissement sur son territoire.

Considérant que l'ensemble implique la modification des statuts du SIDEFAGE ;

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité :

- le changement d'identité du SIDEFAGE, devenu nécessaire.
- la nouvelle identité du syndicat dénommé « **Syndicat Intercommunal de Valorisation – SIVALOR** ».

Le Comité syndical autorise Monsieur le Président à procéder, en conséquence, à la modification des statuts du SIDEFAGE y afférent, telle que proposée en pièce jointe.

XXI- QUESTIONS DIVERSES

Communication et animation

Rapporteur : Marianne DUBARE

1. Semaines nationales du compostage du 26 mars au 10 avril 2022 – Actions du SIDEFAGE
Exposé des actions déployées

2. Assises Européennes de la Transition Energétique – Grand Genève – du 31 mai au 2 juin 2022

Le SIDEFAGE sera présent à cet évènement majeur, aux côtés de la SATOM, afin de mutualiser les coûts d'inscription qui s'élèvent à 17 000,00 euros pour un stand de 15 m².

Les préparatifs : commencent.

3. Rapport d'activité 2021

Réalisé entièrement en interne par le service Communication Animation, il sera distribué prochainement.

Valorisation énergétique

Rapporteur : Président

4. Point de situation sur les travaux de remplacement du nouveau système de traitement des fumées à l'UVE

Monsieur le Président expose que l'unité de valorisation énergétique fonctionne, malgré quelques points techniques restant à régler.

Un référé constat a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Lyon. L'objectif de cette démarche est la nomination d'un expert technique qui pourra, en toute indépendance, relever les défaillances.

Cette démarche, longtemps repoussée, semble plus qu'indispensable.

L'exploitant de l'U.V.E. est partie prenante.

Une nouvelle rencontre est programmée le 11 avril prochain avec l'entreprise HZI dans le cadre de la poursuite de la démarche amiable.

Administration générale

Rapporteur : Président

5. Planification des réunions en 2022 – prochaine réunion du Comité syndical le jeudi 5 mai 2022 ou 9 juin 2022.

La séance est levée à 19 heures 32.

Fait à Valserhône, le 24 mars 2022

**Le Président,
Serge RONZON**